

Demande MDMPH



Dossier adulte

Maison Départementale -
Métropolitaine des Personnes
Handicapées

A conserver par l'utilisateur

Sommaire

Notice d'utilisation du CERFA.....	3
Pièces justificatives à joindre à votre demande.....	7
Liste des associations conventionnées avec la MDMPH.....	11

Notice du formulaire CERFA



Informations à connaître avant de transmettre votre dossier

À quel moment déposer une demande de compensation du handicap ?

Vous pouvez déposer une demande de compensation du handicap à l'occasion d'une première demande ou d'un réexamen (si votre situation a évolué) ou d'un renouvellement (6 mois avant l'échéance afin d'éviter une rupture de droits).

Qui doit remplir et signer ce dossier ?

La demande de compensation du handicap doit être signée par la personne concernée ou par son représentant légal (tuteur si l'adulte est sous tutelle).

N'oubliez donc pas la signature et la date à la page 8 du formulaire.

Où transmettre le dossier complet ?

Le formulaire de demande dûment rempli et signé, accompagné des pièces justificatives, est à envoyer ou déposer à votre Maison de la Métropole.

Comment est traitée la demande de compensation du handicap ?

Une équipe de professionnels (gestionnaire administratif, médecin, travailleur social, ...) de la Maison de la Métropole examine la demande et évalue les besoins. Puis la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) prend sa décision et la transmet au bénéficiaire (ou à son représentant légal) et aux organismes chargés de sa mise en oeuvre (organismes payeurs, établissement médicosocial, ...).

« Les décisions sont à conserver sans limitation de durée »



Demande d'aides et prestation pour un adulte

Explications utiles pour remplir les rubriques A à A9

Les rubriques A à A4 sont obligatoires.

Si vous faites uniquement une demande de cartes, vous n'avez pas besoin de remplir les rubriques de A5 à A9. Si vous faites d'autres demandes, il est nécessaire de les remplir.

Rubrique A2 : "Adresse actuelle de l'enfant ou de l'adulte concerné par la demande"

Pour un adulte, l'adresse correspond au dernier domicile privé (hors établissement ou accueil chez une personne agréé par la métropole de Lyon).

La rubrique «Si vous avez élu domicile auprès d'un organisme» concerne les personnes sans domicile stable et les gens du voyage.

Rubrique A5 : «Identification de l'organisme payeur de prestations familiales»

Cette information permet d'identifier l'organisme qui versera l'AAH.

Rubrique A6 : «Situation familiale de l'enfant ou de l'adulte concerné ou ayant la charge de l'enfant»

«Conjoint» dans la formule «Si vous êtes en couple, précisez l'identité du conjoint», désigne la personne avec qui vous êtes marié ou non marié (PACS, concubinage, vie maritale).

Notez bien le nombre d'enfants à charge dans votre foyer.

Rubrique K : «Procédure simplifiée»

Si vous souhaitez être reçu par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), cochez «non» à la rubrique «souhaitez-vous bénéficier d'une procédure simplifiée?».

Rubrique L : «Pièces à joindre à votre demande»

Les pièces demandées sont obligatoires pour la prise en compte de votre dossier. En fonction des aides souhaitées, d'autres pièces sont susceptibles de vous être demandées.



Les cartes

	Qu'est-ce que c'est ?	Qui peut en bénéficier ?
La carte de priorité (rubrique E)	Elle donne droit à une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente, dans les établissements et les manifestations accueillant du public, et à une priorité dans les files d'attente.	La personne : - dont le taux d'incapacité est inférieur à 80% et - dont le handicap rend la station debout pénible.
La carte d'invalidité (rubrique E)	Elle donne droit aux mêmes avantages que la carte de priorité, plus des avantages fiscaux et diverses réductions tarifaires d'organismes exerçant une activité commerciale (SNCF, ...). Elle peut porter une mention «besoin d'accompagnement» pour les bénéficiaires, au titre d'un besoin d'aide humaine, d'une : - prestation de compensation du handicap (PCH) - allocation compensatrice pour l'aide d'une tierce personne (ACTP) - majoration pour tierce personne (MTP) - majoration de la rente accident du travail ou maladie professionnelle - allocation personnalisée d'autonomie (APA) - pension d'invalidité de 3ème catégorie	La personne : - dont le taux d'incapacité est au moins de 80%, ou - bénéficiaire d'une pension d'invalidité classée en 3ème catégorie par la sécurité sociale.
La carte de stationnement (rubrique E)	La carte de stationnement donne droit aux places de stationnement réservées. Elle remplace les anciens macarons «GIC» et les plaques «GIG».	La personne : - dont le handicap réduit son déplacement à pied ou - dont le handicap impose qu'elle soit accompagnée par une tierce personne dans ses déplacements.



Allocations et prestations financières

	Qu'est-ce que c'est ?	Qui peut en bénéficier ?
Allocation aux adultes handicapés (AAH) (rubrique H)	<p>L'AAH est un revenu d'existence assuré par l'État aux personnes handicapées, pour faire face aux dépenses de la vie courante. Vous pouvez demander à la fois l'AAH et le complément de ressources.</p> <p>La MDMPH se prononce sur le droit à l'AAH. Puis l'organisme payeur (la CAF ou la MSA) vérifie les conditions administratives avant de la verser. Les indications concernant les revenus permettent à l'organisme débiteur des prestations familiales d'étudier vos droits.</p> <p>La loi prévoit que pour toute demande d'AAH la MDMPH examine l'employabilité de la personne (droits à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et à une orientation professionnelle).</p>	<p>La personne :</p> <ul style="list-style-type: none">- dont le taux d'incapacité est d'au moins 80%, ou- dont le taux d'incapacité est compris entre 50% et 79% et dont le handicap restreint son accès à l'emploi.
Complément de ressources (rubrique H)	<p>Le complément de ressources est une allocation forfaitaire qui peut s'ajouter à l'AAH pour compenser l'absence de revenus d'activité des personnes handicapées.</p> <p>Vous pouvez demander à la fois l'AAH et le complément de ressources. Les indications concernant les revenus permettent à l'organisme débiteur des prestations familiales d'étudier vos droits.</p>	<p>La personne :</p> <ul style="list-style-type: none">- dont le taux d'incapacité est d'au moins 80% et- qui a une capacité de travail inférieure à 5%. <p>Il n'est pas cumulable avec la majoration pour la vie autonome.</p>
Prestation de compensation du handicap (PCH) (rubrique F)	<p>La PCH est une aide destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie. Cette prestation peut comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none">- des aides humaines,- des aides techniques,- des aides liées à l'aménagement du logement ou au déménagement, l'aménagement du véhicule, d'éventuels surcoûts dus au transport,- des aides spécifiques ou exceptionnelles,- des aides animalières. <p>A noter : les aides ménagères ne rentrent pas dans le dispositif de la PCH.</p> <p>Droit d'option : si vous êtes bénéficiaire de l'Allocation Compensatrice (ACTP ou ACFP), vous pouvez demander la PCH.</p>	<p>La personne dont le handicap génère :</p> <ul style="list-style-type: none">- une difficulté absolue pour réaliser au moins 1 activité essentielle ou- une difficulté grave pour réaliser au moins 2 activités essentielles. <p>Entre 60 et 75 ans, la PCH peut être accordée si la personne remplissait les critères avant 60 ans.</p> <p>La PCH n'est pas accordée aux personnes de plus de 75 ans.</p>



Orientations professionnelles et en structure médicosociale

	Qu'est-ce que c'est ?	Qui peut en bénéficier ?
<p>La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) (rubrique I)</p> <p>L'orientation professionnelle (rubrique I)</p>	<p>La RQTH permet à la personne de bénéficier de mesures spécifiques en matière d'emploi et de formation professionnelle, afin de lui permettre de trouver ou de conserver un emploi.</p> <p>Selon sa situation, la personne peut être orientée vers le milieu ordinaire de travail si elle est en capacité d'y travailler. Lorsque son handicap le nécessite, elle est orientée vers le milieu protégé : en entreprises et services d'aide par le travail (ESAT). Elle peut aussi bénéficier d'une formation en centre de rééducation professionnelle (CRP).</p> <p>Une prime de reclassement peut être attribuée sous conditions à certaines personnes ayant effectué un stage de rééducation, de réadaptation et de formation professionnelle (Se renseigner auprès de l'AGEFIPH)</p>	<p>Peut en bénéficier la personne dont le handicap réduit les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi.</p>
<p>L'orientation en structure médico-sociale (rubrique J)</p>	<p>La personne peut être accompagnée par un service ou accueillie dans un établissement répondant à ses besoins.</p>	<p>Peut être orientée en structure médicosociale toute personne dès lors que son handicap demande une compensation particulière.</p>



Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse

	Qu'est-ce que c'est ?	Qui peut en bénéficier ?
<p>L'affiliation gratuite à l'assurance vieillesse (rubrique G)</p>	<p>L'assurance vieillesse des parents au foyer garantit une continuité dans les droits à la retraite d'une personne qui aurait cessé ou réduit son activité professionnelle pour s'occuper d'un enfant ou d'un adulte handicapé. Son attribution est soumise à des conditions de ressources.</p> <p>La MDMPH rend un avis, et la décision est prise par l'organisme débiteur des prestations familiales (CAF ou MSA).</p>	<p>Peut en bénéficier le parent d'un adulte handicapé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qui vit au foyer familial et - dont le taux d'incapacité est d'au moins 80% et - qui a besoin d'une manière permanente de la présence de l'aidant familial. <p>Un lien de famille doit unir la personne handicapée et l'aidant familial.</p>

Pièces justificatives



Ces pièces sont à joindre à votre demande de compensation du handicap

Demande	Pièces à fournir
Pièces administratives	
<input type="checkbox"/> Pour toute demande (1 ^{ère} demande ou renouvellement)	<input type="checkbox"/> le formulaire de demande daté et signé
	<input type="checkbox"/> le certificat médical, daté de moins de 6 mois, signé et tamponné par le médecin
<i>Pour les 1ères demandes, en cas de changement de situation, pour la mise à jour du dossier :</i>	
<input type="checkbox"/> un justificatif de domicile de moins de 3 mois (copie de facture EDF, facture de téléphone, quittance de loyer, avis d'impôt sur le revenu)	
<input type="checkbox"/> un justificatif d'identité de la personne (copie recto verso d'une pièce d'identité en vigueur ou d'un titre de séjour en cours de validité ou tout autre document d'autorisation de séjour en France)	
<input type="checkbox"/> Si la personne est sous tutelle / curatelle / sauvegarde de justice : une attestation de jugement en protection juridique	
<input type="checkbox"/> Si la personne est sous tutelle : une copie recto verso d'un justificatif d'identité du représentant légal (pièce d'identité en vigueur ou titre de séjour en cours de validité ou tout autre document d'autorisation de séjour en France)	
<input type="checkbox"/> Si la personne réside dans un établissement : un justificatif du dernier domicile personnel avant l'entrée en établissement (copie de facture EDF, facture de téléphone, quittance de loyer, avis d'impôt sur le revenu)	
Pour les demandes de cartes	
<input type="checkbox"/> Carte d'invalidité ou carte de priorité <input type="checkbox"/> Carte de stationnement (rubrique E)	<input type="checkbox"/> une photo d'identité (3,5 x 4,5 cm) en couleur, de face, visage découvert

Pour l'évaluation des demandes

<input type="checkbox"/> Carte d'invalidité ou carte de priorité (rubrique E) <input type="checkbox"/> Carte d'invalidité avec mention (rubrique E) <input type="checkbox"/> Allocation aux adultes handicapés (AAH) (rubrique H) <input type="checkbox"/> Complément de ressources (rubrique H)	<p><i>Si la personne a une déficience visuelle :</i></p> <input type="checkbox"/> un certificat médical ophtalmologique
	<p><i>Si la personne a une déficience auditive :</i></p> <input type="checkbox"/> un audiogramme
	<p><i>Si la personne bénéficie d'une pension d'invalidité :</i></p> <input type="checkbox"/> un justificatif d'attribution d'une pension d'invalidité de 3ème catégorie
	<p><i>Si la personne bénéficie d'un avantage invalidité ou vieillesse ou d'une rente accident du travail :</i></p> <input type="checkbox"/> un justificatif d'avantage invalidité ou vieillesse ou rente accident du travail avec précision du taux d'incapacité permanente partielle (IPP)
	<p><i>Uniquement pour la demande d'AAH :</i></p> <p>Si la personne est inscrite comme demandeur d'emploi :</p> <input type="checkbox"/> une attestation d'inscription comme demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> une copie de la notification de prise en charge du Pôle emploi
<input type="checkbox"/> RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (rubrique I) <input type="checkbox"/> Orientation professionnelle (rubrique I) <input type="checkbox"/> Formation professionnelle (rubrique I)	<input type="checkbox"/> une copie de la fiche d'aptitude de la médecine du travail
	<p><i>Si la personne a une déficience visuelle :</i></p> <input type="checkbox"/> un certificat médical ophtalmologique
	<p><i>Si la personne a une déficience auditive :</i></p> <input type="checkbox"/> un audiogramme
	<input type="checkbox"/> un compte-rendu de bilan de compétence
	<input type="checkbox"/> un curriculum vitae (CV)
	<p><i>Si la personne a travaillé en entreprise adaptée ou en ESAT :</i></p> <input type="checkbox"/> Rapport de travail en entreprise adaptée ou un rapport de travail en ESAT
	<p><i>Si la personne a bénéficié d'un accompagnement socioprofessionnel :</i></p> <input type="checkbox"/> un rapport d'accompagnement socioprofessionnel par une structure d'insertion par l'activité économique (ACI, EI, ETTI, RQ) et/ou <input type="checkbox"/> un rapport d'accompagnement socioprofessionnel par pôle emploi, CAP Emploi, la mission locale et autres dispositifs d'insertion pour les jeunes ou une association (ex ELAN, géré par Cap emploi,...) et/ou <input type="checkbox"/> un rapport d'accompagnement socioprofessionnel par les services sociaux de la maison du Rhône, le référent RSA, le centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), le dispositif d'accès à l'emploi (DAE), le Département de réinsertion socioprofessionnel (DRSP), ou tout autre service mandaté (centre communal d'action sociale (CCAS), association, ...)
	<p><i>Si la personne a suivi une formation professionnelle :</i></p> <input type="checkbox"/> un justificatif de formation professionnelle <input type="checkbox"/> le bilan du centre de formation (AFPA, GRETA, IFRA, ALPES, CFEU, centre de rééducation professionnelle, dispositif de maintien dans l'emploi...)
	<p><i>Si la personne bénéficie d'un avantage invalidité ou vieillesse ou d'une rente accident du travail :</i></p> <input type="checkbox"/> un justificatif d'avantage invalidité ou vieillesse ou rente accident du travail avec précision du taux d'incapacité permanente partielle (IPP)

Demande	Pièces à fournir
<input type="checkbox"/> RQTH (rubrique I) <input type="checkbox"/> Orientation professionnelle (rubrique I) <input type="checkbox"/> Formation professionnelle (rubrique I)	<p><i>Si la personne est âgée de 16 à 20 ans :</i></p> <input type="checkbox"/> un rapport éducatif et scolaire et/ou <input type="checkbox"/> un rapport du psychologue de l'établissement et/ou <input type="checkbox"/> un rapport de stage effectué en ESAT et/ou en milieu ordinaire et/ou <input type="checkbox"/> un rapport de l'équipe éducative ou de l'équipe de suivi de scolarisation et/ou un rapport de l'enseignant référent et/ou <input type="checkbox"/> un rapport social des services chargés d'une mesure de protection de l'enfance (Métropole de Lyon, PJJ, SLEA, ADSEA,...)
<input type="checkbox"/> Orientation en structure médicosociale (rubrique J)	<p><i>Si la personne a une déficience visuelle :</i></p> <input type="checkbox"/> un certificat médical ophtalmologique
<input type="checkbox"/> Prestation de compensation du handicap (PCH) (rubrique F)	<p><i>Si la personne a une déficience visuelle :</i></p> <input type="checkbox"/> un certificat médical ophtalmologique
	<p><i>Si la personne a une déficience auditive :</i></p> <input type="checkbox"/> un audiogramme
	<p><i>Si la personne a bénéficié d'un accompagnement socioprofessionnel :</i></p> <input type="checkbox"/> un rapport d'accompagnement socioprofessionnel par les services sociaux de la maison du Rhône, le référent RSA, le centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), le dispositif d'accès à l'emploi (DAE), le Département de réinsertion socioprofessionnel (DRSP), ou tout autre service mandaté (centre communal d'action sociale (CCAS), association, ...) et/ou <input type="checkbox"/> un rapport éducatif ou d'accompagnement en structure médicosociale (SAVS, FDV, CAJ, FAM, MAS), en établissements sanitaires (rééducation fonctionnelle, centres de moyen séjour et autres services hospitaliers spécialisés, appartements thérapeutiques) ou en accueillant familial et/ou <input type="checkbox"/> un rapport éducatif ou d'accompagnement en établissement pour personnes âgées (excepté foyer-logement)
	<p><i>Si la personne est âgée de 16 à 20 ans :</i></p> <input type="checkbox"/> un rapport éducatif et scolaire et/ou <input type="checkbox"/> un rapport du psychologue de l'établissement et/ou <input type="checkbox"/> un rapport de l'équipe éducative ou de l'équipe de suivi de scolarisation et/ou un rapport de l'enseignant référent et/ou <input type="checkbox"/> un rapport social des services chargés d'une mesure de protection de l'enfance (Métropole de Lyon, PJJ, SLEA, ADSEA,...) et/ou <input type="checkbox"/> un rapport de stage effectué en établissement médicosocial non travailleur (CAJ, FDV, FAM)
	<p><i>Si la personne bénéficie d'un avantage invalidité ou vieillesse ou d'une rente accident du travail :</i></p> <input type="checkbox"/> un justificatif d'avantage invalidité ou vieillesse ou rente accident du travail avec précision du taux d'incapacité permanente partielle (IPP)

Demande	Pièces à fournir
<input type="checkbox"/> Prestation de compensation du handicap (PCH) (rubrique F)	<p><i>Pour une demande d'aménagement de domicile, de véhicule, d'achat de matériel :</i></p> <input type="checkbox"/> une autorisation de travaux par le bailleur (propriétaire) pour l'aménagement du logement, pour une demande d'aménagement de domicile <input type="checkbox"/> un devis pour l'aménagement du domicile, du véhicule, pour l'acquisition de matériel <input type="checkbox"/> une copie du permis de conduire de la personne handicapée (pour une demande d'aménagement du poste de conduite du véhicule) avec mentions liées au conducteur ou au véhicule
<input type="checkbox"/> Allocation compensatrice pour l'emploi d'une tierce personne (ACTP) (rubrique F)	<p><i>Pour une demande d'aide humaine :</i></p> <input type="checkbox"/> la déclaration URSSAF pour l'emploi d'une tierce personne ou son contrat de travail ou une de ses fiches de paie de moins de trois mois pour une demande d'aide humaine en emploi direct <input type="checkbox"/> une attestation sur l'honneur de recours à une tierce personne pour une demande d'aide humaine pour un aidant familial <input type="checkbox"/> une copie du contrat ou du devis de l'organisme prestataires <input type="checkbox"/> la demande de paiement direct des heures d'aide à domicile effectuées par un service prestataire
<input type="checkbox"/> Allocation pour frais professionnels (ACFP) (rubrique F)	<p><i>Pour une demande de surcoût lié au transport :</i></p> <input type="checkbox"/> les justificatifs de frais de transport
<input type="checkbox"/> Allocation pour frais professionnels (ACFP) (renouvellement et révision uniquement)	<p><i>Pour une demande d'aide animale, de charges spécifiques et/ou exceptionnelles :</i></p> <input type="checkbox"/> les devis éventuels <input type="checkbox"/> une copie du dernier avis d'imposition <input type="checkbox"/> un relevé d'identité bancaire / postal / caisse d'épargne <input type="checkbox"/> la fiche du Fonds départemental-métropolitain de compensation du handicap (FDMCH)
<input type="checkbox"/> Subvention d'installation	<p><i>Si la personne a une déficience visuelle :</i></p> <input type="checkbox"/> un certificat médical ophtalmologique
	<p><i>Si la personne a une déficience auditive :</i></p> <input type="checkbox"/> un audiogramme
	<p><i>Si la personne bénéficie d'une pension d'invalidité :</i></p> <input type="checkbox"/> un justificatif d'attribution d'une pension d'invalidité de 3ème catégorie <input type="checkbox"/> un relevé d'identité bancaire / postal / caisse d'épargne <input type="checkbox"/> le dernier avis d'imposition
	<p><i>Uniquement pour les demandes d'ACTP :</i></p> <input type="checkbox"/> la grille d'autonomie complétée par le médecin <input type="checkbox"/> la déclaration URSSAF pour l'emploi d'une tierce personne ou son contrat de travail ou une de ses fiches de paie de moins de trois mois pour une demande d'aide humaine en emploi direct <input type="checkbox"/> une attestation sur l'honneur de recours à une tierce personne pour une demande d'aide humaine pour un aidant familial
	<p><i>Uniquement pour les demandes d'ACFP :</i></p> <input type="checkbox"/> un devis pour l'aménagement du véhicule, pour l'acquisition de matériel <input type="checkbox"/> justificatifs de fonction élective, de frais de transport, de frais professionnels <input type="checkbox"/> une attestation d'activité professionnelle ou de formation professionnelle
	<input type="checkbox"/> une demande sur papier libre <input type="checkbox"/> une copie de la décision de RQTH et d'orientation professionnelle <input type="checkbox"/> une attestation de stage ou de diplôme obtenu

Associations conventionnées



Liste des associations ayant passé une convention avec la MDMPH pour vous accompagner dans vos démarches

Handicap mental

ASSOCIATION	ADRESSE	COORDONNEES
ADAPEI	75 cours Albert Thomas CS 33 951 69 447 LYON cedex 03	04 72 76 08 88 www.adapeidurhone.fr
ALGED	14 Montée des Forts 69300 CALUIRE ET CUIRE	04 72 10 61 44 siege.social@alged.com www.alged.com
ADSEA	16 rue Nicolai 69007 LYON	04 37 65 21 21
Education et joie	914 route de Lyon 69 390 VERNAISON	0821 204 205 association@educetjoie.com www.educetjoie.com
L'Arche à Lyon	24 rue du Professeur Paul Sysley 69003 LYON	04 37 91 21 15 contact@larchealyon.org

Handicap mental et surdité

OVE	21 rue Marius Grosso 69120 VAULX-EN-VELIN	04 72 07 42 00 contact@ove.asso.fr www.ove.asso.fr
-----	--	--

Handicap mental et psychique

Centre Adélaïde Perrin	6 rue Jarente 69002 LYON	04 72 77 83 00 centre.a.perrin@wanadoo.fr
AMPH	28 avenue Marcel Mérieux 69290 SAINT GENIS LES OLLIERES	04 78 34 62 16 impro.amph@frmail.net

Handicap mental, psychique et polyhandicap

ARHM	290 route de Vienne 69373 LYON CEDEX	04 37 90 13 70
------	---	----------------

Handicap psychique

ASSOCIATION	ADRESSE	COORDONNEES
GRIM	26 rue Louis Blanc 69006 LYON	04 78 62 92 75 service.savslyon@grim69.org
UNAFAM	66 rue Voltaire 69003 LYON	04 72 73 41 22 69@unafam.org
MESSIDOR	163 boulevard des Etats-Unis 69008 LYON	04 78 78 34 80 messidor@messidor.asso.fr www.messidor.asso.fr
La Roche	La Roche 69 170 LES SAUVAGES	04 74 89 17 17 laroche@alr.asso.fr www.alr.asso.fr

Troubles bipolaires

Icebergs	25 rue Ravat 69002 LYON	04 72 40 94 86 contact@icebergs.fr icebergs.free.fr
-----------------	----------------------------	---

Insertion et formation professionnelle

CRP Laënnec (Centre de Réadaptation Professionnelle)	22 Grande rue BP 19 69540 IRIGNY	04 78 46 39 58 laennecentre@wanadoo.fr crplaennec.org
Ecole Guynemer	37 rue Challemel Lacour 69007 LYON	04 78 72 63 56 secretariat@erplyon.fr
L'ADAPT du Rhône	7 rue de Gerland 69007 LYON	04 72 71 59 60 lyon@ladapt.net www.ladapt.net

Handicap moteurs et cérébraux

ARIMC	20 boulevard de Balmont 69009 LYON	04 72 52 13 52 siege@arimc-ra.org
--------------	---------------------------------------	--------------------------------------

Handicap moteur et sensoriel

CRIAS - Mieux vivre	1 cours Albert Thomas 69416 Lyon cedex 03	04 78 62 98 24 crias@crias.asso.fr www.criasmv.asso.fr
----------------------------	--	--

Maladies neuro-musculaires (myopathie)

ASSOCIATION	ADRESSE	COORDONNEES
AFM	7, rue Maryse Bastié 69500 BRON	04 72 37 93 50 rhonealpes@afm.genethon.fr www.afm-telethon.fr

Troubles dys et troubles des apprentissages

1.2.3. DYS	1 TER avenue Guy de Collongue 69130 Ecully	info@123dys.fr www.123dys.fr
Avenir Dysphasie Rhône	4, rue Pablo Picasso 69530 BRIGNAIS	06 09 38 09 51 06 80 60 65 24 aadr@free.fr abeauchaud@yahoo.fr aadr.free.fr
E= MCdys	83, avenue Félix Faure 69003 LYON	04 72 16 97 14 association@emcdys.fr www.emcdys.fr

Maladies neurologiques

ARS (Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique et autres maladies du motoneurone)	Les Hêtres 30, rue Chazières 69004 LYON	04 72 98 87 20
SEP (Sclérose en plaques)	Réseau Rhône-Alpes SEP Cellule coordination Service de Neurologie A G.H.E - Hôpital Neurologique 59, boulevard Pinel 69677 BRON cedex	04 72 68 13 14
EPI (Association d'aide aux adultes Epileptiques pour accompagner leur Progression et favoriser leur Intégration)	2 allée des Saules 69290 CRAPONNE	06 09 72 28 51 epi.assoc@free.fr www.associationepi.com

Surdit e adultes

Foyer Clairefontaine	11 impasse des Jardins 69009 LYON	04 78 83 78 75 accueil@foyerclairefontaine.com
SSSMR (Service Social des Sourds et Malentendants du Rh�ne)	11 impasse des Jardins 69009 LYON	04 78 47 73 15 portable sms : 06 27 48 40 88 contact@sssmr.org www.sssmr.org

Déficiência visuelle enfants

ASSOCIATION	ADRESSE	COORDONNEES
CTR DV	158b, rue du 4 août 1789 69100 VILLEURBANNE	04 37 43 38 28 accueil@ctrdv.fr www.ctrdv.fr

Déficiência visuelle adultes

FAF APRIDEV	14, rue Général Plessier 69002 LYON	04 37 57 77 41 contact@apridev.org www.apridev.org
FIDEV	12, rue Saint Simon 69009 LYON	04 72 73 22 10 fidev@fidev.asso.fr www.fidev.asso.fr

Surdité enfant

APES Lyon	MASL 4, montée de la Chana 69009 LYON	04 78 39 04 68 contact@apes-lyon.fr www.apes-lyon.fr
------------------	---	--

Etudiants handicapés

PRES	Université de Lyon Caserne Sergent Blandan 37, rue du Repos 69361 Lyon cedex 07	04 37 37 42 92 handicap@universite-lyon.fr www.universite-lyon.fr
-------------	--	---

Lésions cérébrales acquises (suite de trauma crâniens et de tumeurs cérébrales 2 à 25 ans)

SMAEC	1 cours Albert Thomas 69416 LYON cedex 3	04 37 43 41 80 secretariat@smaec.fr
--------------	---	--

Autisme

Autisme Rhône	111 rue Commandant Charcot 69110 SAINTE FOY LES LYON	contact@autisme-rhone.com www.autisme-rhone.com
Centre Ressources Autisme Rhône-Alpes	Centre Hospitalier Le Vinatier, bât 211 95, boulevard Pinel 69677 BRON cedex	04 37 91 54 65 cra@ch-le-vinatier.fr www.cra-rhone-alpes.org

Traumatisme des membres supérieurs

Réseau Prévention Main Rhône-Alpes Auvergne	IMMS 17, avenue Condorcet 69100 VILLEURBANNE	contact@reseaumain-raa.fr
--	--	---------------------------

Maison Départementale - Métropolitaine des Personnes Handicapées

Siège : 8, rue Jonas Salk - 69007 Lyon

Adresse postale :

Métropole de Lyon - 20 rue du lac

CS 33569

69505 Lyon cedex 03

Votre Maison de la Métropole :